

Compte Rendu du Conseil Municipal du 20 Janvier 2011

L'an deux mil onze, le vingt janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 13 janvier 2011

Étaient présents : Jean-Bernard ALLAN, Pierre BOISSELIER, Sandra BUISSON, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Anne DOUADY (20h35), Catherine DUPONT, Bernard MARO, Véronique PIGEON-MENZEL, Alain MONNOT, Claude ROUSSET, Damien TOURLONNIAS.

Absent excusé : Patrick BARTCZAK (procuration à Damien TOURLONNIAS)

Secrétaire de séance : Véronique PIGEON-MENZEL

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 2 décembre 2011.

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2011 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

➤ Décision modificative n°3 – Budget Communal (n°01/2011)

Le Maire propose donc la DM suivante :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
73911 – Attribution compensation charges transférées à la CCG	15 000,00 €	
6554 – Contribution aux organismes de regroupement	-15 000,00 €	
Total	0,00 €	0,00 €
Investissement	Dépenses	Recettes
2313 / op°145 – Travaux cimetière	-2 600,00 €	
1641 - Emprunt	2 600,00 €	
Total	0,00 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°3 du Budget Communal 2010 ci-dessus présentée.

➤ **Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2011 – opérations nouvelles / Budget Communal (n°02/2011)**

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2011, il est proposé au Conseil Municipal de voter une délibération portant sur l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2011.

Cette ouverture de crédits est plafonnée réglementairement à 25% des crédits votés lors du BP 2010.

Il y a obligation de reconduire au BP 2011, au minimum le montant de crédits ouvert par anticipation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2011 du budget communal.

➤ **Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2011 – opérations nouvelles / Eau & Assainissement (n°03/2011)**

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2011, il est proposé au Conseil Municipal de voter une délibération portant sur l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2011.

Cette ouverture de crédits est plafonnée réglementairement à 25% des crédits votés lors du BP 2010.

Il y a obligation de reconduire au BP 2011, au minimum le montant de crédits ouvert par anticipation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2011 du budget Eau & Assainissement.

➤ **Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2011 – opérations nouvelles / Régie des Remontées Mécaniques (n°04/2011)**

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2011, il est proposé au Conseil Municipal de voter une délibération portant sur l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2011.

Cette ouverture de crédits est plafonnée réglementairement à 25% des crédits votés lors du BP 2010.

Il y a obligation de reconduire au BP 2011, au minimum le montant de crédits ouvert par anticipation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2011 du budget de la Régie des Remontées Mécaniques.

➤ **Modification de la ligne de trésorerie pour la Régie des Remontées Mécaniques (n°05/2011) – 20h35**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°61/2010, du 9 septembre dernier, par laquelle une ligne de trésorerie de 200 000 € a été accordée par la Commune à la Régie des Remontées Mécaniques (sous conditions).

Il expose que les versements des subventions liées au projet de la gare haute ont pris du retard du fait notamment des contentieux avec 2 entreprises qui rendent problématique l'instruction des dossiers. De plus, la saison d'hiver n'étant pas prometteuse vu l'enneigement, il en découle que la trésorerie de la Régie est temporairement mais sérieusement mise en difficulté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier la délibération n°61/2010 comme suit :

- Tant que la commune dispose elle-même d'une trésorerie suffisante pour son fonctionnement, elle assurera l'ouverture de crédit de la Régie des Remontées Mécaniques. Cette ouverture de crédit de 300 000€ à la Régie des Remontées mécaniques sera à 0% d'intérêt, avec des décaissements et remboursements minimums qui s'effectueront par tranche de 10 000 € selon les besoins de la Régie,

- À partir du moment où n'ayant plus de trésorerie, la commune devra faire appel à l'emprunt pour financer ses investissements, la Régie remboursera la commune des sommes mises à disposition grâce à une ouverture de crédit souscrite auprès d'un établissement bancaire.

- Monsieur le Maire est donc missionné pour choisir l'offre qu'il jugera la plus avantageuse et signer un contrat d'ouverture de crédit qui sera nécessaire à la Régie et ce, dans les limites d'un montant de 300 000 €

III) Travaux

➤ **Point sur les projets en cours**

✓ ***Régie des Remontées Mécaniques***

Station de ski :

Le Président de la Régie, Jean-Bernard ALLAN, présente un pré bilan de la saison d'hiver.

La station a ouvert le 27 novembre 2010. Elle a été ouverte en tout, 22 jours, dont une quinzaine avec le seul télésiège école.

Le chiffre d'affaire réalisé sur cette période a été de 34 000 €

Il est à noter que pour assurer ces jours d'ouverture, il a été nécessaire de réaliser de la neige artificielle, soit un coût de production de 8 200 €, et que la rémunération du personnel nécessaire au fonctionnement des télésièges représente 16 000 €. Si l'on ajoute les frais de maintenance des installations et de logistique administrative, nous arrivons à un résultat qui tend péniblement vers l'équilibre (hors entretien annuel des installations).

Il est à noter, compte tenu des coûts de production et de notre réserve en eau, qu'il n'est pas envisageable économiquement de produire de la neige artificielle, et ce même si la température permettait de le faire ; d'autant que nous n'arriverions péniblement qu'à enneiger le télésiège école.

Une sous couche de neige naturelle est indispensable pour envisager une réouverture cette saison.

Funiculaire

Les agents de la régie ont donc été redéployés sur la maintenance du Funiculaire. En effet, une liste d'améliorations et de travaux d'entretien avait été faite par le Directeur et les travaux correspondants ont donc été mis en œuvre.

Il s'agit notamment du changement des silentblochs des cabines, de la sécurisation des systèmes de fermeture des portes des cabines et des portes des gares etc....

Il rappelle également que le funiculaire rouvrira dès le 30 mars pour 2 raisons :

- Il fermera plus tôt cette année, soit le 3 octobre, afin de pouvoir réaliser la tranche 2011 des travaux sur les ouvrages d'art,
- Le petit train de la Mûre étant fermé pour une durée indéterminée, le comité départemental touristique a émis le souhait de voir le Funiculaire ouvert plus tôt pour palier le manque laissé par cette activité.

✓ *Eau et Assainissement*

Le schéma d'assainissement est en relecture. Il sera prochainement livré dans sa version définitive.

Monsieur MONNOT relate les questions évoquées lors de la réunion du 13 dernier en Préfecture en présence des responsables des 3 établissements et de l'ASGC, des services de l'État et de M. CHARLOT représentant des services préfectoraux. Il souligne que l'ensemble des participants étaient dans une dynamique visant à résoudre les problématiques dans le meilleur intérêt commun et surtout celui de la commune.

- La station d'épuration du Pré Lacour : l'ASGC se charge de faire réaliser l'évacuation des boues rapidement. La rétrocession sera donc faite d'ici l'été 2011.

- Source Poirier : (voir délibération n°06/2011)

- Démolition des Établissements : le passage en zone rouge de la zone actuellement violette au PPR, sur l'emprise de Rocheplane notamment, a été acté par les 3 établissements. Il a été noté également, qu'il y avait un intérêt à s'entendre conjointement avec les services de l'État pour envisager les travaux de démolition et ainsi générer des économies d'échelles par le regroupement des 3 opérations. Il est rappelé que c'est l'État qui normalement devrait prendre en charge ces démolitions dans le cadre des fonds BARNIER, et peut-être aussi la dépollution des bâtiments avant démolition qui avait été demandée aux propriétaires des bâtiments. Évidemment, le vandalisme actuel sur les sites ne simplifiera pas la tâche de dépollution et donc augmente implicitement son potentiel coût.

Il a été soulevé le fait que des bâtiments situés en zone blanche, et que les établissements ne souhaitent pas conserver, puissent, sous toutes réserves, faire partie du dispositif de démolition, à condition que ces sites supplémentaires permettent d'entreposer une plus grande quantité de gravats générés par les démolitions (afin d'éviter leur évacuation et ainsi limiter le coût des démolitions).

- La sécurisation des 3 sites dans l'attente de la démolition a également été évoquée, mais il n'a pas été trouvé de solution qui permettrait réellement de garantir la sécurité des biens.

- L'ASGC doit faire parvenir une liste des biens qu'elle accepterait de donner à la commune (ou autres associations et institutions). Il s'agit de matériels et notamment du chasse neige, d'un certain nombre de terrains en forêt et champs par lesquels passent les réseaux d'eau et d'assainissement, etc... La liste devait nous parvenir aujourd'hui. Nous vous tiendrons informés lorsque nous l'aurons.

- Le devenir de la route des établissements (partie privée de l'ASGC) : le Maire et le 1^{er} Adjoint n'ont pas émis le souhait de voir cette voirie rétrocédée à la commune dans l'immédiat. En effet, la route va inévitablement subir des dommages lors du passage des engins qui seront nécessaires à la démolition des sites. À l'issue des travaux, il est convenu qu'une **remise en état** (et non une réfection totale) sera effectuée. La commune pourra à ce moment là se positionner sur son choix de reprendre cette voirie et dans quelles conditions.

Dans l'attente, il est à noter que Rocheplane doit actuellement le déneigement aux ATTAL mais moyennant finance. Il pourrait donc être envisagé que Solid'Action récupère le chasse neige de l'ASGC et que ce soit elle qui assure le déneigement de la route privée moyennant financement par les ATTAL.

➤ **Intention de la commune de se voir céder la source Poirier et une partie des installations d'adduction d'eau connexes (n°06/2011)**

Monsieur le Maire rappelle que le réseau d'eau potable de la commune est partiellement alimenté par une source appartenant à Rocheplane sur laquelle la commune a un droit de tirage de 1/6^{ème}.

Dans le cadre des négociations avec l'ASGC, la commune a demandé à ce que cette source, **indispensable à l'alimentation** du réseau communal, lui soit cédée gratuitement. En effet, en période d'étiage les sources communales ne suffisent pas à l'alimentation de l'ensemble des habitants de la commune.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle également que les bâtiments des Petites Cités, la Maison du Directeur que la commune a rachetée et qu'elle a louée à Solid'Action, ainsi que la maison ATTAL ne sont pas raccordés actuellement au réseau d'eau communal, mais à celui de l'ASGC.

Il rappelle qu'une étude a été demandée au cabinet NICOT pour envisager les différentes solutions techniques pour maintenir l'alimentation en eau du réseau communal et de ces bâtiments, quand les installations de l'ASGC seront mises hors service, voire démolies.

Cette étude a montré qu'il serait possible de conserver un des réservoirs situé en amont du CMC (le Petit Bassin) et qu'en créant un peu de linéaire de réseau, nous aurions la possibilité :

- de continuer à alimenter le réservoir des Margains avec l'eau de la source Poirier, et donc l'ensemble des habitants de la commune,
- de continuer à alimenter de manière gravitaire les bâtiments précités,
- d'avoir un réseau d'eau communal à proximité de la zone pressentie à l'urbanisation dans le PADD du prochain PLU.

Ces modifications auront évidemment un coût : 340 000 € HT environ mais sont essentielles au bon fonctionnement du réseau.

Monsieur le Maire a donc présenté cette solution lors de la réunion en Préfecture du 13 janvier dernier. Les représentants de l'ASGC et de Rocheplane semblent favorables à la cession gratuite de la Source et de la partie des installations de réseau d'eau existante, nécessaire au projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à faire toutes les démarches indispensables afin que la source Poirier et la partie des réseaux d'eau potable de l'ASGC nécessaire à la réalisation de ce projet, soient cédés gratuitement à la commune. Si besoin, la commune prendra en charge les frais de notaires correspondants.

➤ **Protection de la voie du Funiculaire contre les chutes de blocs (n°07/2011)**

Monsieur le Maire et le Président de la Régie des Remontées Mécaniques exposent que dans le cadre des travaux de rénovation des ouvrages d'art, la Régie a entrepris des travaux de protection de la voie contre les chutes de blocs et autres petits éboulements qui peuvent se produire le long de celle-ci.

Suite au diagnostic des risques réalisé sur le secteur, une écaïlle a été découverte sur la falaise qui surplombe la voie et la vallée. Cette écaïlle présente un risque potentiel moyen mais qui existe, et qui pourrait, vu les volumes de roches en jeu, entraîner des dégâts non seulement sur la voie du Funiculaire et sur le sentier du Pal de fer, mais potentiellement en aval, sur les premières habitations situées à proximité de la gare basse.

De ce fait, il serait bon de stabiliser cette masse en réalisant des travaux de clouage et d'emmailotage de cette écaïlle. Le montant des travaux est estimé entre 30 000 et 40 000€, pour lesquels nous pouvons espérer une subvention des services RTM de l'État.

Le risque potentiel de cette masse allant au-delà d'impacts sur les installations du Funiculaire, Monsieur le Maire estime que c'est à la commune de prendre en charge ces travaux, dans le cadre de la protection contre les risques naturels majeurs (au même titre que les travaux de protection réalisés sur d'autres zones de Saint Hilaire présentant des risques d'avalanche ou de chute de blocs).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- que les travaux de clouage et d'emmailotage de l'écaïlle seront pris en charge par la commune et inscrits au Budget 2011,
- de mandater le Maire pour faire les démarches nécessaires auprès de tous les partenaires financeurs afin d'obtenir des subventions pour ces travaux.

IV) Administration Générale

➤ **Démission de M. MARO de ses fonctions de 4^{ème} Adjoint**

Monsieur MARO présente sa décision de démissionner de ses fonctions de 4^{ème} Adjoint chargé des Travaux, mais confirme qu'il reste membre du Conseil Municipal.

La démission est en attente de l'acceptation du Préfet.

Le nombre de postes d'Adjoints sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Compte tenu de l'implication nécessaire à ce genre de fonctions et à l'impact qu'elles ont souvent sur la vie privée de celui qui les assume, Monsieur le Maire, même s'il regrette cette décision, comprend M. MARO et le remercie chaleureusement pour le travail effectué durant ces 2 dernières années.

➤ **Syndicat Départemental d'Électricité (n°08/2011)**

Monsieur le Maire expose que la commune a jusqu'à présent fait le choix de conserver son autonomie quant à la gestion de son réseau électrique. Pour ce faire, elle avait conservé la maîtrise d'ouvrage des travaux et simplement concédé à ERDF la gestion de la distribution sur son territoire.

Les dernières dispositions réglementaires et notamment l'article L2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, imposent aux communes de s'organiser au sein de syndicats pour la gestion de la distribution publique d'électricité.

Le Conseil Général de l'Isère nous a conviés depuis plusieurs mois à des réunions préparatoires à la création de cette nouvelle entité, à laquelle la commune n'a pas d'autre choix que d'adhérer du fait de la réglementation.

Dans ce cadre, il a fallu envoyer le 7 décembre dernier un courrier d'engagement de principe sur l'adhésion à cette future autorité unique organisatrice de la distribution d'électricité en Isère. Monsieur le Maire donne lecture du dit courrier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 12 voix pour et 1 abstention, de confirmer l'accord de principe formulé par le Maire au Préfet et au Président du Conseil Général de l'Isère par courrier en date du 7 décembre 2010.

➤ **Devenir de l'Office du Tourisme du Plateau des Petites Roches**

Monsieur le Maire rappelle que l'Office du Tourisme (OT) est actuellement géré sous forme d'Association loi 1901 et que celle-ci rencontre des difficultés financières depuis plusieurs années.

Par ailleurs, la compétence touristique étant antérieurement dévolue à la Communauté de Communes des Petites Roches, celle-ci a été transférée à la Communauté de Communes du Grésivaudan lors de la fusion au 1^{er} janvier 2009.

Dans ce contexte et compte tenu des difficultés de gestion de l'action touristique dans ces conditions, les élus des 3 communes ont entrepris avec les représentants de l'OT une réflexion sur le mode de gestion futur qui pourrait être envisagé.

À suivre.

➤ **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Monsieur MONNOT expose qu'une dernière réunion de travail a eu lieu mercredi.

Le PCS sera présenté par le cabinet à l'ensemble des membres du poste de commandement le mercredi 23 février 2011 à 14h00.

Concernant les membres du poste de commandement, il manque un suppléant pour la cellule accompagnement. Monsieur TOURLONNIAS se porte volontaire. Concernant la cellule logistique, Monsieur MARO confirme le maintien de sa participation au PCS.

Il est également rappelé qu'une réunion commune aux 3 communes du plateau sera organisée d'ici le printemps pour présenter à l'ensemble des conseillers municipaux le fonctionnement du PCS.

V) Urbanisme

➤ **PLU (Plan Local d'Urbanisme)**

Monsieur CHOQUET relate le contenu de la dernière réunion du 17 janvier, entre le cabinet AUM, le cabinet NICOT et la commune concernant le volet eaux pluviales du futur PLU.

Dans le cadre du schéma d'assainissement, le cabinet NICOT a réalisé un diagnostic de l'eau pluviale qui va permettre d'intégrer au PLU un volet qui donnera des prescriptions précises quant au mode de traitement des eaux pluviales sur les terrains.

En effet, les dernières dispositions législatives et notamment le Grenelle II de l'environnement, imposent aux communes de veiller à ce que toute surface imperméabilisée soit compensée à l'aide d'un système de rétention ; ceci créant une zone tampon et ainsi éviter l'engorgement des réseaux et des ruisseaux lors de forts épisodes pluvieux.

Prochaine réunion le lundi 7 février pour travailler sur le zonage réglementaire du PLU.

La rédaction du PLU devrait se terminer cet été, dans le but d'une présentation à l'enquête publique à l'automne et une approbation pour la fin d'année si tout va bien.

VI) Questions diverses

➤ SISCO

La préparation des travaux de la cantine pour l'été prochain est en cours.

Première réunion budgétaire le 26 janvier afin de pouvoir préciser les tendances concernant l'évolution des participations communales.

➤ Communauté de Communes du Pays Grésivaudan (CCPG)

- Vœux de la CCPG : le 21 janvier à 19h00 à l'Espace Aragon
- Réunion sur le financement de la collecte et du traitement des ordures ménagères : le 5 février à 10h00
- Cinétoile (projections cinématographiques en pleine air pendant l'été) : renouvellement du dispositif. Le plateau sera de nouveau candidat via l'association St Bernard en Fête.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 24 Février 2011 à 20h30.***

La séance est levée à 21h45.